

Au cours des dix dernières années, les principaux progrès accomplis dans le domaine des services de radio ont porté sur la radiodiffusion, tant sonore que visuelle; les réseaux à ondes ultra-courtes des sociétés de téléphone et de télégraphe; et les services mobiles de radio destinés aux départements de la police et des pompiers, aux taxis, aux chemins de fer, aux sociétés de distribution d'huile ou d'énergie électrique et aux entreprises de construction, etc. Les progrès accomplis dans le domaine des réseaux militaires ont aussi été bien significatifs, surtout les réseaux aménagés par les forces armées des États-Unis, parce qu'ils tombent sous l'effet de la loi sur la radio.

La plupart des réseaux radiophoniques se compliquent de plus en plus et on doit recourir à des appareils d'un genre nouveau. Ainsi, l'appareil de radio-relais utilisé par les sociétés de téléphone et de télégraphe peut alimenter des centaines de circuits à l'aide d'un seul radiotransmetteur. La radiodiffusion sonore recourt à des antennes directionnelles compliquées en vue de permettre l'établissement de beaucoup plus de stations qu'on avait d'abord cru possible à cause du nombre limité de canaux disponibles.

On doit remarquer que, au cours des dernières années, on avait adopté comme ligne de conduite de confier, là où la chose était possible, les services télégraphiques que possédait le gouvernement à des sociétés privées de communications fonctionnant dans les régions intéressées. En d'autres régions, quelques services publics de communications ont connu quelque expansion, mais c'était surtout à titre de sous-produit des stations déjà établies pour d'autres raisons.

En plus des services de radio sous sa propre régie, le ministère des Transports réglemente les services radiophoniques des autres ministères, les services de radiodiffusion publique et privée y compris les stations de radio à bord des vaisseaux et des aéronefs immatriculés au Canada, spécialement en ce qui concerne la détermination des fréquences appropriées et l'application des techniques compatibles avec le tableau des fréquences. La radio sert à faciliter le fonctionnement des ministères et organismes du gouvernement fédéral suivants: ministère de la Défense nationale, ministère de l'Agriculture, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ministère des Pêcheries, ministère des Mines et Relevés techniques, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ministère du Revenu national, ministère des Travaux publics, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Conseil national de Recherches et Gendarmerie royale du Canada.

Sous-section 1.—Services de radio

La présente sous-section décrit les services de la Division des télécommunications du ministère des Transports comme aide à la navigation maritime et aérienne et à la communication de renseignements météorologiques. On peut obtenir des détails à ce sujet en s'informant auprès du ministère des Transports à Ottawa.

Aides radio à la navigation.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurés à 4,000 navires canadiens munis d'appareils et à presque autant de navires étrangers utilisant les eaux canadiennes. Elles assurent un service de sécurité et de communication aux navires de la côte est et ouest, des Grands lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent, et de la baie et du détroit d'Hudson.

Stations côtières de radiocommunication.—Les stations côtières assurent aux bateaux en mer la garde de la sécurité et des communications, et radiodiffusent régulièrement des bulletins météorologiques, des avis de tempête et de danger à la navigation. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégrammes, soit par radiotéléphones, soit par les deux, et plusieurs d'entre elles fournissent des contacts avec les lignes téléphoniques du continent, de sorte que les navires puissent communiquer directement avec un adonné du téléphone. A Halifax (CFH) et à Vancouver (CKN), des services d'ondes courtes assurent des communications à travers le monde; ces stations participent au plan du Commonwealth de communication maritime à long rayon.

Les stations côtières du détroit et de la baie d'Hudson, en plus des services réguliers, assurent les communications commerciales aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux divers organismes de prospection et de développement, se livrent à des observations météorologiques, dirigent le trafic administratif et fournissent aux aéronefs des relèvements radiogoniométriques et des renseignements sur les conditions d'atterrissage.